



Récupère un appartement en fin de bail

Par **pepino**, le **03/01/2008 à 17:12**

propriétaire d'un appartement, mon locataire ne paye plus son loyer, par chance le GIC (organisme cautionnaire) regle ses loyer temporairement.j'ai signée un bail d'1ans et celui-ci arrive à terme le 15/08/20087.puis-je récupérer mon appartement?à la fin du bail et le non paiement du loyer et un motif suffisant?dans quel délais dois-je faire les démarches?? merci

Par **Jurigaby**, le **03/01/2008 à 21:36**

Bonjour.rnrnOui et Oui.. Le non paiement des loyers constitue une cause suffisante pour en pas renouveler le bail.rnrnVeuillez quand même respecter le délai de préavis applicable.